



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**  
Le **VINGT-TROIS NOVEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **17 novembre 2023**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membres absents excusés** : Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ.

**Secrétaire de séance** : Bernard BOUCHET.

2023-67

**Décision modificative n°2 au budget principal 2023.**

**Monsieur le Maire expose :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Considérant** l'engagement de la commune de Montrottier à verser un fonds de concours à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais dans le cadre des travaux de réfection de la voirie du chemin de l'étang,

**Considérant** l'insuffisance de crédits ouverts au chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du budget primitif 2023 (section d'investissement – dépenses) - budget principal, il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 2041512 à hauteur de 8 000 €,

**Considérant** que pour permettre le financement des investissements complémentaires à réaliser dans le périmètre de l'aire de jeux pour enfants, il est proposé d'augmenter de 5 500 € les crédits ouverts à l'opération n°92 « AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE LOISIRS » au compte 2315,

*Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 020 (section d'investissement – Dépenses imprévues).*

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Opération	Chapitre	Compte	Intitulé du compte	O/R	Montant (€)
	204	2041512	Subventions d'équipement versées – GFP de rattachement - Bâtiments et installations	R	+ 8 000
92	23	2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	R	+ 5 500
	020	020	Dépenses imprévues	R	- 13 500
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°2 au budget principal 2023 dans les conditions susmentionnées.**

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231123-DE2023-67-BF  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception préfecture : 28/11/2023

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** les modifications proposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables se rapportant à la décision modificative n°2 au budget principal 2023.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**Le secrétaire de séance,**

**Bernard BOUCHET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Bouchet", written in a cursive style.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39  
Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231123-DE2023-67-BF  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception préfecture : 28/11/2023